

N° CG 2007/I - 52/04
Séance du 15 DEC. 2006

**- BUDGET PRIMITIF 2007 -
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX**

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de l'Administration Générale en date du 23 novembre 2006 et de la Commission Finances et Budget du 28 novembre 2006,
- VU l'avis des Commissions Réunies du 12 décembre 2006

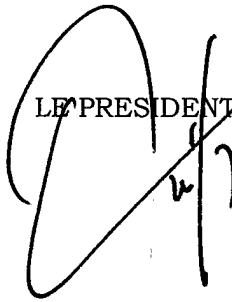

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide dans le cadre du BP 2007 :

- de l'opportunité des nouvelles opérations mentionnées dans ce rapport, et vote les Autorisations de Programme nouvelles et complémentaires ainsi définies, pour un montant total de 101 441 000 € ;
- de valider les inscriptions budgétaires aux chapitres d'investissement et fonctionnement, à savoir respectivement 13 469 500 € et 245 000 € ;
- d'autoriser le Président du Conseil Général à souscrire le(s) marché(s) nécessaire(s) ainsi que tout document s'y rapportant après mise en œuvre de la (des) consultation(s) y afférent ;
- de donner délégation générale à la Commission Permanente pour la mise en œuvre et le suivi des dossiers évoqués dans ce rapport.

REÇU A LA PRÉFECTURE
18 DEC. 2006

Adopté
...1.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 18 DEC. 2006
Publicité 29 DEC. 2006
Pour le Conseil Général
Délégation

LE PRÉSIDENT
Charles BUTTNER

Ludovic LIONS
1/1